



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Restauration de l'église de Romilly-la-Puthenay

Question écrite n° 42291

Texte de la question

Mme Brigitte Kuster alerte Mme la ministre de la culture sur la reconstruction de l'église de Romilly-la-Puthenay. En effet, le 17 avril 2021, deux ans précisément après l'incendie de Notre-Dame de Paris, l'édifice religieux, datant du XVIème siècle, a été la proie des flammes qui l'ont largement endommagé. Ainsi, il n'a déjà plus de charpente, de portes, ni de vitraux ; tous partis en fumée. L'intérieur est donc largement exposé aux intempéries et au vent, ce qui contribue à accélérer la dégradation de l'église. Cet incendie a provoqué une vague d'émoi, alors que 5 000 lieux de culte chrétiens sont en souffrance et que 500 seraient en péril. Ainsi, le Gouvernement, mais aussi le département de l'Eure, ont annoncé des aides financières pour la restauration. De son côté la Fondation du patrimoine a collecté plus de 31 000 euros. Malheureusement, le maire de Romilly-la-Puthenay déplore qu'à ce jour aucun fond public n'ait encore été versé, tandis que les besoins pour la remise en état de l'église sont estimés entre 2 et 3 millions d'euros. Il est évident que la commune, peuplée de seulement 300 habitants, ne dispose pas du budget pour faire face à cette dépense. Dès lors, elle lui demande quels moyens financiers l'État entend mettre à disposition pour la restauration de l'église de Romilly-la-Puthenay et à quelle échéance la commune peut espérer recevoir les fonds alloués par l'État.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Kuster](#)

Circonscription : Paris (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42291

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 novembre 2021](#), page 7921

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)